



La nouvelle communauté de communes prend son envol

PAGE 2



**Des domaines
d'action
multiples**

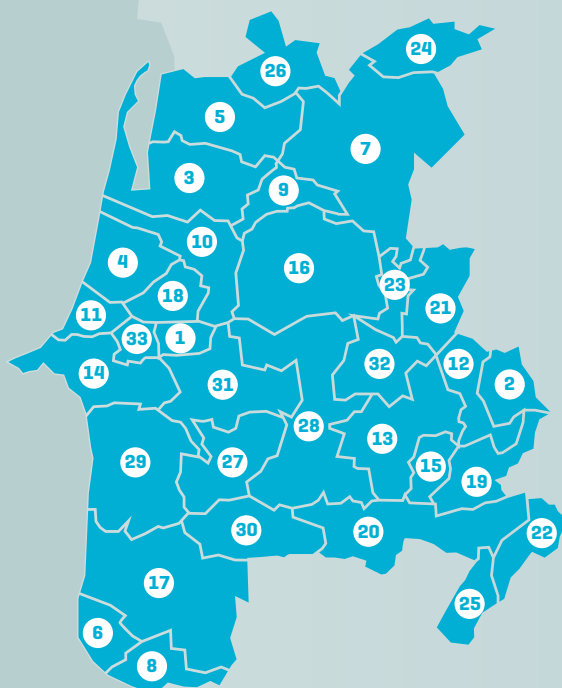
>page 4



**Les réponses
à vos
questions**

>page 6

1. ANCTOVILLE SUR BOSCO
2. BEAUCHAMPS
3. BRÉHAL
4. BRÉVILLE SUR MER
5. BRICQUEVILLE SUR MER
6. CAROLLES
7. CÉRENCES
8. CHAMPEAUX
9. CHANTELOUP
10. COUDEVILLE SUR MER
11. DONVILLE LES BAINS
12. EQUILLY
13. FOLLIGNY
14. GRANVILLE
15. HOCQUIGNY
16. HUDIMESNIL
17. JULLOUVILLE
18. LONGUEVILLE
19. LA HAYE PESNEL
20. LA LUCERNE D'OUTREMER
21. LA MEURDRAQUIÈRE
22. LA MOUCHE
23. LE LOREUR
24. LE MESNIL AUBERT
25. LES CHAMBRES
26. MUNEVILLE SUR MER
27. SAINT-AUBIN DES PRÉAUX
28. SAINT-JEAN DES CHAMPS
29. SAINT-PAIR SUR MER
30. SAINT-PIERRE LANGERS
31. SAINT-PLANCHERS
32. SAINT-SAUVEUR LA POMMERAYE
33. YQUELON



CARTE D'IDENTITÉ

33 communes

70 élus

44 900 habitants à l'année
plus de 9 000 résidences secondaires

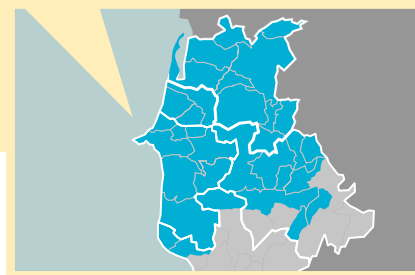
287 km²

42 km de côte

130 agents

Le périmètre de la nouvelle Communauté de communes Granville, Terre et Mer comprend :

- > Les anciennes Communautés de communes des Delles, du Pays Granvillais et Entre Plage et Bocage
- > 9 communes du Pays Hayland
- > 3 communes de la Communauté de communes de Sartilly Porte de la Baie



Un vent nouveau souffle sur notre territoire

La Communauté de communes Granville, Terre et Mer est née le 1^{er} janvier 2014. Issue de la fusion de cinq territoires, la nouvelle collectivité s'étend sur 287 km² et regroupe 33 communes qui ont décidé de construire un projet commun, guidées par une volonté forte de solidarité.

Au-delà de la loi du 16 décembre 2010 qui incite à de tels regroupements par souci de simplification et de mutualisation, l'union de nos 33 communes résulte d'une véritable logique de territoire. La nouvelle Communauté de communes rassemble les habitants d'un même bassin de vie pour former un ensemble cohérent et solidaire offrant des services adaptés aux besoins. Développement économique, petite enfance, déchets ménagers... les compétences de Granville, Terre et Mer sont nombreuses ! Dans un contexte économique difficile, la mutualisation des moyens constitue une condition essentielle pour mener à bien des projets ambitieux, à l'échelle de notre territoire.

Ce magazine a été conçu pour vous accompagner dans la découverte de votre nouvelle collectivité et répondre à vos interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes Granville, Terre et Mer !

Les quatre axes forts de la nouvelle collectivité

- > **Développer l'économie locale** par une stratégie d'accueil, d'animation économique et de promotion touristique.
- > **Renforcer l'attractivité du territoire** notamment à travers la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière d'habitat, de déplacements et de développement des services à la population.
- > **Préserver un patrimoine de qualité et un cadre de vie agréable** par la gestion de l'espace rural, urbain et maritime.
- > **Animer et soutenir une politique sportive et culturelle pour tous.**



Les dates

12 septembre 2012 : arrêté du Préfet définissant le périmètre de la Communauté

sept. - déc. 2012 : vote d'adhésion des communes au nouveau périmètre territorial

24 octobre 2013 : arrêté du Préfet validant la gouvernance après le vote de chaque commune

18 décembre 2013 : élection du Président, des Vice-présidents

1^{er} janvier 2014 : « naissance » officielle de la nouvelle organisation territoriale

23 - 30 mars 2014 : désignation des nouveaux élus de la collectivité à l'occasion des élections municipales

Les chiffres



L'union fait la force !

DEPUIS TROIS ANS...

La Communauté de communes Granville, Terre et Mer est le fruit de trois ans de concertation entre élus. Les Présidents des Communautés de Communes du secteur se sont réunis pour la première fois en septembre 2010. Ont suivi deux années de rencontres quasi-mensuelles entre les maires des communes concernées. Première étape de la réflexion, la délimitation du périmètre de la future collectivité en suivant la logique des bassins de vie locaux. Fin 2012, le territoire ainsi déterminé a été validé par le Préfet, puis soumis au vote des communes. Simultanément, les élus ont travaillé sur l'organisation, le fonctionnement et les compétences de la future collectivité. Outre les séances plénières permettant de valider les grandes orientations du projet, des ateliers thématiques ont été institués pour approfondir certaines questions [la petite enfance, le sport, le tourisme, le développement économique...].

UN VENT DE SYNERGIE...

L'objectif : construire un projet d'avenir, en valorisant les atouts du territoire et en intégrant les spécificités de chacun. Quatre axes prioritaires ont été définis pour mener à bien cette mission : le soutien à l'économie locale, le renforcement de l'attractivité du territoire, la

préservation d'un cadre de vie de qualité et la promotion de la culture et du sport. Pour favoriser la dynamique sur tout le territoire, trois pôles de proximité, à Bréhal, à Jullouville et à La Haye-Pesnel, s'articulent autour du pôle central de Granville. Ils font office d'intermédiaires et proposeront des permanences régulières, ouvertes à tous.

SOUFFLE SUR LE TERRITOIRE

Le premier Conseil Communautaire, qui s'est tenu le 18 décembre 2013, a permis aux 70 élus issus des 33 communes adhérentes à Granville, Terre et Mer de désigner le Bureau communautaire [le Président et les 15 Vice-présidents] jusqu'aux prochaines élections, fin mars. Mais le travail des élus ne s'arrête pas là. Quinze commissions thématiques ont été créées. Elles se réunissent régulièrement pour définir, suivre et évaluer un certain nombre d'actions à mettre en place dans un domaine donné, comme le développement économique local. Les commissions soumettent régulièrement leur travail au Bureau, garant de la cohérence des politiques menées par la collectivité. Enfin, tous les mois, le Conseil Communautaire débat sur les grandes orientations et prend les décisions majeures : les axes prioritaires d'actions, la construction de nouveaux équipements, le budget...

Un Président, 15 Vice-présidents

Président : Albert NOURY

Travaux, bâtiments, voirie :

Jean-Marie REMOUE

Social : Bernard DEFORTESCU

Aménagement de l'espace

- **Logement - cadre de vie** :

Philippe DESQUESNES

Finances : René BAGOT

Tourisme : Daniel CARUHEL

Pôles de proximité : Daniel LECUREUIL

Culture : Claire ROUSSEAU

Transferts : Jean-Yves MERCIER

Déchets : Chantal TABARD

Développement économique :

Serge PARIS

Environnement - gestion des paysages :

Gérard LEROY

Sport et jeunesse : Bertrand SORRE

Communication : Michel CAENS

Nautisme - Surveillance des plages :

Jean-Paul LAUNAY

Déplacements - Mobilité : Jules PERIER



Une collectivité unique, des domaines d'action multiples

La Communauté de communes Granville, Terre et Mer est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle regroupe plusieurs communes, qui ont choisi d'unir leurs forces et leurs moyens pour construire un projet commun en transférant un certain nombre de compétences à la nouvelle collectivité.

Innover

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Soucieuse de renforcer le dynamisme du territoire, la Communauté de communes Granville, Terre et Mer dispose d'une pépinière d'entreprises et d'ateliers-relais : ces deux structures mettent à disposition des locaux (bureaux et ateliers) aux entreprises du territoire qui se créent ; elle leur assure un appui en matière d'implantation, de développement, de conseil, de relations avec les pouvoirs publics... Granville, Terre et Mer gère également de nombreuses Zones d'Activités (250 ha répartis sur tout le territoire) et soutient le développement de la pêche, de l'agriculture et de la filière équine.

CONTACT

Pépinière d'entreprises
Tél. 02 33 79 51 51

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Des paysages à couper le souffle, une histoire passionnante, une vie culturelle et sportive dynamique, des festivals reconnus... Les atouts touristiques du territoire de Granville, Terre et Mer sont nombreux ! La nouvelle collectivité assure la promotion du territoire ; elle est partenaire de plusieurs projets et organise trois grandes manifestations par an : le festival des Voiles de Travail, Terre et Voix et Festi'récré ... dont l'ouverture approche d'ailleurs à grands pas ! Festi'récré, le rendez-vous des enfants, aura lieu cette année du 28 avril au 03 mai 2014.

PROGRAMMATION FESTI'RCRÉ

www.festi-recre.fr



S'épanouir

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La volonté de soutenir les activités sportives s'est traduite, pour Granville, Terre et Mer, par la gestion et l'entretien de nombreux équipements sportifs, qu'il s'agisse de la Cité des Sports, des gymnases et salles de sports sur l'ensemble du territoire, des bases nautiques... ou du futur centre aquatique qui devrait voir le jour fin 2016 sur le site de la Cité des Sports à Granville !

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Parce que la pratique d'un instrument de musique est pour beaucoup synonyme de plaisir, d'évasion et d'épanouissement, la Communauté de communes accompagne les différentes structures d'enseignement musical du territoire, que ce soit à Bréhal, à La Haye-Pesnel ou à Granville. Gran-



ville, Terre et Mer dispose, de plus, d'un équipement propre : l'École Intercommunale de Musique (EIM), qui permet aujourd'hui à 450 élèves d'évoluer dans leur univers musical. Guitare, piano, percussions, clarinette, saxophone... la liste des instruments est longue. Le plus simple, c'est encore de découvrir la saison musicale de l'EIM !

LA MISE EN RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Soutenir la « lecture publique » par la mise en réseau progressive des mé-

diathèques de tout le territoire, telle est la volonté de la Communauté de communes Granville, Terre et Mer. La collectivité gère également la médiathèque intercommunale Emile Vivier, à la Haye-Pesnel, et son antenne de St-Jean des Champs. Au vu du large choix de livres, de CD, de DVD et des animations organisées ponctuellement tout au long de l'année, il y a de grandes chances pour que vous y trouviez votre bonheur ! La collectivité s'est donnée deux ans pour décider d'une prise de compétence complète.

Vivre

L'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Avec sa crèche familiale, ses deux multi-accueils (Bréhal et Granville) et son Relais d'Assistantes Maternelles, le service intercommunal Petite enfance offre de larges possibilités aux familles en recherche d'un mode de garde pour leurs enfants entre 0 et 4 ans. Pour simplifier les démarches sur l'ensemble du territoire, un guichet unique Petite Enfance a été créé.

CONTACT

Guichet unique Petite Enfance
Tél. 02 33 69 20 60

L'URBANISME ET LE DÉPLACEMENT

Accueillir de nouveaux habitants et faciliter les déplacements de tous exige une réflexion cohérente à l'échelle du nouveau territoire. C'est pourquoi la Communauté de communes Granville, Terre et Mer s'est dotée de moyens suffisants pour construire un Plan Local de l'Habitat, mettre en place une véritable politique du logement, notamment en faveur des jeunes, et anticiper la problématique des déplacements sur l'ensemble du territoire.



LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement est une condition essentielle à la qualité du cadre de vie. Granville, Terre et Mer s'engage en faveur de l'environnement à travers la collecte et le traitement des ordures ménagères, la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif, la protection des espaces naturels littoraux et de la ressource en eau ainsi que la mise en valeur et la promotion des chemins de randonnées.

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Granville, Terre et Mer a la compétence d'accueil des gens du voyage et gère

dans ce cadre une aire d'accueil sur la commune de Granville. Ce terrain comprend quinze emplacements pouvant accueillir trente caravanes.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES

Le Conseil Intercommunal des Jeunes est là pour donner des réponses, dès le plus jeune âge, à nos enfants, les sensibiliser à la vie citoyenne et les initier au fonctionnement de la démocratie locale. Les jeunes élus se réunissent régulièrement pour définir ensemble des projets d'intérêt général et accompagner leur réalisation.

Toutes les réponses à vos questions :



Petite enfance



Musique

J'habite à La Mouche. Ma commune fait maintenant partie de la Communauté de communes de Granville, Terre et Mer. Puis-je désormais bénéficier de la crèche familiale de Granville ?

Tous les habitants de la Communauté de communes Granville, Terre et Mer pourront prochainement bénéficier du service Petite Enfance de la collectivité, selon les mêmes modalités. Pour cela, il vous suffit de contacter le guichet unique Petite Enfance au 02 33 69 20 60, qui définira avec vous votre besoin et vous guidera dans vos démarches.

Mon enfant est inscrit au multi-accueil de Bréhal, mais je souhaiterais qu'il dépende de celui de Granville. Cela est-il possible ?

C'est tout à fait possible, puisque les deux structures n'en forment désormais plus qu'une. Tous les habitants du territoire de

Granville, Terre et Mer ont le même accès aux services, sans ordre de priorité, mais dans la mesure des places disponibles.

Je souhaite avoir des renseignements sur le service Petite Enfance de Granville, Terre et Mer. Comment faire ?

La Communauté de communes dispose d'un service Petite Enfance irriguant l'ensemble du territoire. Pour simplifier vos démarches, un guichet unique Information Petite Enfance a été créé. Quel que soit votre lieu de résidence, il vous suffit d'appeler la Maison de la Petite Enfance, au 02 33 69 20 60.

CONTACT

Maison de la Petite Enfance
Tél. 02 33 69 20 60

Je prenais des cours à l'Ecole Intercommunale de Musique de Granville sans toutefois résider dans la Communauté de communes du Pays Granvillais. Ma commune est désormais sur le territoire de Granville, Terre et Mer. Mes frais d'inscription vont-ils baisser ?

Comme vous résidez sur le territoire de la Communauté de communes Granville, Terre et Mer, vous bénéficierez désormais de tarifs préférentiels à l'Ecole Intercommunale de Musique.

CONTACT

Secrétariat de l'école
Tél. 02 33 50 44 75



Collectivité

Granville, Terre et Mer est-elle encore une couche supplémentaire dans le « mille-feuilles » territorial ?

Non. La Communauté de communes Granville, Terre et Mer se substitue aux anciennes Communautés de Communes. Elle ne se superpose pas à elles ; elle les remplace

Qui désigne les élus de la Communauté de communes ?

Jusqu'à présent, les délégués d'une Communauté de communes étaient des élus communaux désignés en conseil municipal par leurs collègues.



Désormais, la loi du 17 mai 2013 institue le suffrage universel direct des conseillers communautaires pour les communes de plus de mille habitants. Ces derniers seront

élus directement par les citoyens, lors des prochaines élections municipales. Les 23 et 30 mars prochains, les bulletins de vote comprendront chacun deux listes : une pour les conseillers municipaux et l'autre pour les conseillers communautaires.

Quant aux communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires seront le maire et les adjoints dans l'ordre, selon le nombre de sièges alloués à la commune.

A quelle adresse dois-je désormais écrire un courrier destiné à la Communauté de communes ?

Toute la correspondance doit être adressée au siège de la Communauté de communes Granville, Terre et Mer, à l'adresse suivante : **197 avenue des Vendéens - BP 231 50 402 GRANVILLE Cedex.**

Le courrier sera ensuite acheminé par nos soins au service concerné.

J'habite Equilly. Pour un renseignement, dois-je prendre contact avec le siège ou puis-je me rendre au pôle de proximité de La Haye-Pesnel ?

Pour favoriser l'équilibre sur tout le territoire, trois pôles de proximité s'articulent autour du pôle central de Granville. Des permanences sont ainsi régulièrement organisées à Bréhal, à la Haye-Pesnel et prochainement à Jullouville. Si vous habitez dans une commune proche d'un pôle de proximité, vous pouvez tout à fait vous y rendre. La personne qui vous accueillera pourra répondre à vos questions ou vous orienter vers le service adéquat.

CONTACT

Accueil Granville Terre & Mer
197 avenue des Vendéens BP 231
50402 GRANVILLE Cedex

Tél. 02 33 91 38 60
Fax : 02 33 91 38 61
contact@granville-terre-mer.fr

www.granville-terre-mer.fr



Déchets

Avec la nouvelle Communauté de communes, les jours de ramassage des poubelles vont-ils changer ?

Dans l'immédiat, non. Les jours de ramassage resteront les mêmes. Si cela devait évoluer, vous seriez informé par la collectivité du nouveau calendrier et de sa date de mise en place.



Entreprises

Le délai de paiement des factures est-il allongé ?

Le délai de paiement des factures reste identique à celui qui existait avant la fusion : 30 jours à compter de sa réception. Seul le libellé de la facture change : depuis le 1^{er} janvier, toute facture doit impérativement être adressée au nom de la Communauté de communes Granville, Terre et Mer.

Granville Terre & Mer

à votre écoute :

Accueil

197 avenue des Vendéens BP 231
50402 GRANVILLE Cedex

Tél. 02 33 91 38 60
Fax : 02 33 91 38 61
contact@granville-terre-mer.fr

www.granville-terre-mer.fr

SERVICE DÉCHETS

Mallouet
50 400 GRANVILLE
Tél. 02 33 91 92 60

ÉCOLE DE MUSIQUE

1301 route de Vaudroulin
50 400 GRANVILLE
Tél. 02 33 50 44 75

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

395 rue Saussey
50 400 GRANVILLE
Tél. 02 33 69 20 60

CITÉ DES SPORTS

Bd des Amériques
50 400 GRANVILLE
Tél. 02 33 90 51 65

MÉDIATHÈQUE EMILE VIVIER

8, rue de la libération
50 320 LA HAYE PESNEL
Tél. 02 33 51 07 75

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

295 rue Jersey
50 380 SAINT PAIR SUR MER
02 33 79 51 51

PÔLE DE PROXIMITÉ DE BRÉHAL

Ancienne gare - 14 rue de la gare
50 290 BREHAL
Tél. 02 33 49 51 04

PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA HAYE PESNEL

1 place Charles de Gaulle
50 320 LA HAYE PESNEL
Tél. 02 33 61 95 96

PÔLE DE PROXIMITÉ DE JULLOUVILLE - OUVERTURE PROCHAINE

CARTE DU TERRITOIRE



1. ANCTOVILLE SUR BOSCO
2. BEAUCHAMPS
3. BRÉHAL
4. BRÉVILLE SUR MER
5. BRICQUEVILLE SUR MER
6. CAROLLES
7. CÉRENCES
8. CHAMPEAUX
9. CHANTELOUP
10. COUDEVILLE SUR MER
11. DONVILLE LES BAINS
12. EQUILLY
13. FOLLIGNY
14. GRANVILLE
15. HOCQUIGNY
16. HUDIMESNIL
17. JULLOUVILLE
18. LONGUEVILLE
19. LA HAYE PESNEL
20. LA LUCERNE D'OUTREMER
21. LA MEURDRAQUIÈRE
22. LA MOUCHE
23. LE LOREUR
24. LE MESNIL AUBERT
25. LES CHAMBRES
26. MUNEVILLE SUR MER
27. SAINT-AUBIN DES PRÉAUX
28. SAINT-JEAN DES CHAMPS
29. SAINT-PAIR SUR MER
30. SAINT-PIERRE LANGERS
31. SAINT-PLANCHERS
32. SAINT-SAUVEUR LA POMMERAYE
33. YQUELON

